



Procès-verbal

Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents : LAROSE Arnaud

TROADEC Helen

GAUVAIN Michaël

CORLAY Gérald (pouvoir à DEROUIN Robert)

JEZEQUEL Fabien (pouvoir à MORIN Didier)

QUERRE Yann (pouvoir à LE GARFF-TRUHAUD Francette)

ROPERS Isabelle (pouvoir à CORBEL Michel)

Secrétaire : Yannick GUEGAN

1/ Jury d'assises

Monsieur le Maire procède publiquement au tirage au sort des personnes de la commune qui participeront à la constitution annuelle des jurés d'assises pour 2020, à partir de la liste électorale générale de la commune.

3 personnes seront ainsi tirées au sort et recevront un courrier les en informant.

Les personnes suivantes feront partie de la liste préparatoire à savoir :

COURCOUX Laurent Marcel André

domicilié à Kérobet

page 26 / ligne 6

CALVEZ Stéphanie (ép .HELLO)

domiciliée à Keruzel

page 17 / ligne 5

MARQUIER Charles

domicilié à Kéricquel

page 102 / ligne 5

2/ Adhésion à l'Association Mémoire Patriotique Armoricaine

L'association « Mémoire Patriotique Armoricaine » dont le siège est à Lanrodec a pour objet d'animer et de promouvoir le devoir de mémoire historique local des communes de la communauté de communes de Leff Armor communauté.

L'association devait s'arrêter après les commémorations de 2018, cependant, au vu de la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association, celle-ci a décidé de continuer son travail de collecte et de recherche. Il est proposé d'adhérer au projet de cette association moyennant une participation financière de 50 € pour l'année 2019.

Le conseil, à l'unanimité, valide l'adhésion à l'Association Mémoire Patriotique Armoricaine moyennant une participation financière de 50 € pour l'année 2019.

3/ Point à Temps : Devis de la direction des Infrastructures du Conseil Départemental

Le point à temps automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface. Dans le cadre des travaux de Point à Temps Automatiques (PATA) sur la commune de Goudelin,

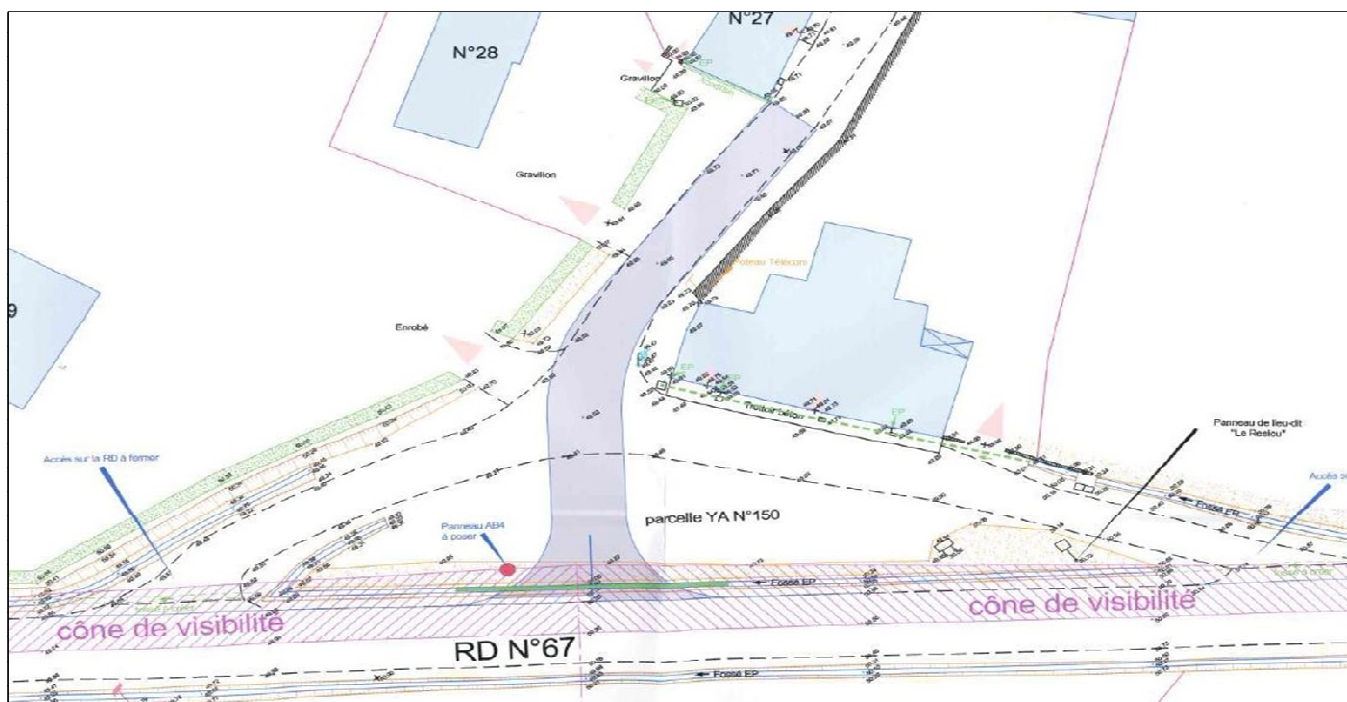
La Direction des Infrastructures du Conseil Département des Côtes d'Armor vient de transmettre à la commune un devis pour le point à temps automatique de 2019.

Le coût de la prestation est estimé à 10 428.00 € TTC (estimation sur la base de 10 tonnes)

4/ Acquisition – Le Restou

Afin de réaliser des travaux de sécurisation du carrefour du Restou, la Commune doit obtenir la rétrocession de la parcelle YA N° 150, d'une surface de 123 m², propriété de M. Mme BONNARD. Au vu de l'intérêt général du projet, la municipalité avait imaginé obtenir l'accord des propriétaires pour cette acquisition, à l'euro symbolique.

Ceux-ci ont été sollicités mais ils souhaitent finalement un échange de parcelle afin de continuer à être propriétaires de places de stationnement privatives devant leur domicile. La mairie possède dans ce secteur uniquement du domaine public affecté à une fonction de desserte, aussi un échange ne semble pas envisageable dans ce contexte.



Une rencontre va être programmée avec les intéressés afin de refaire rapidement le point sur ce dossier et voir la suite à donner au projet.

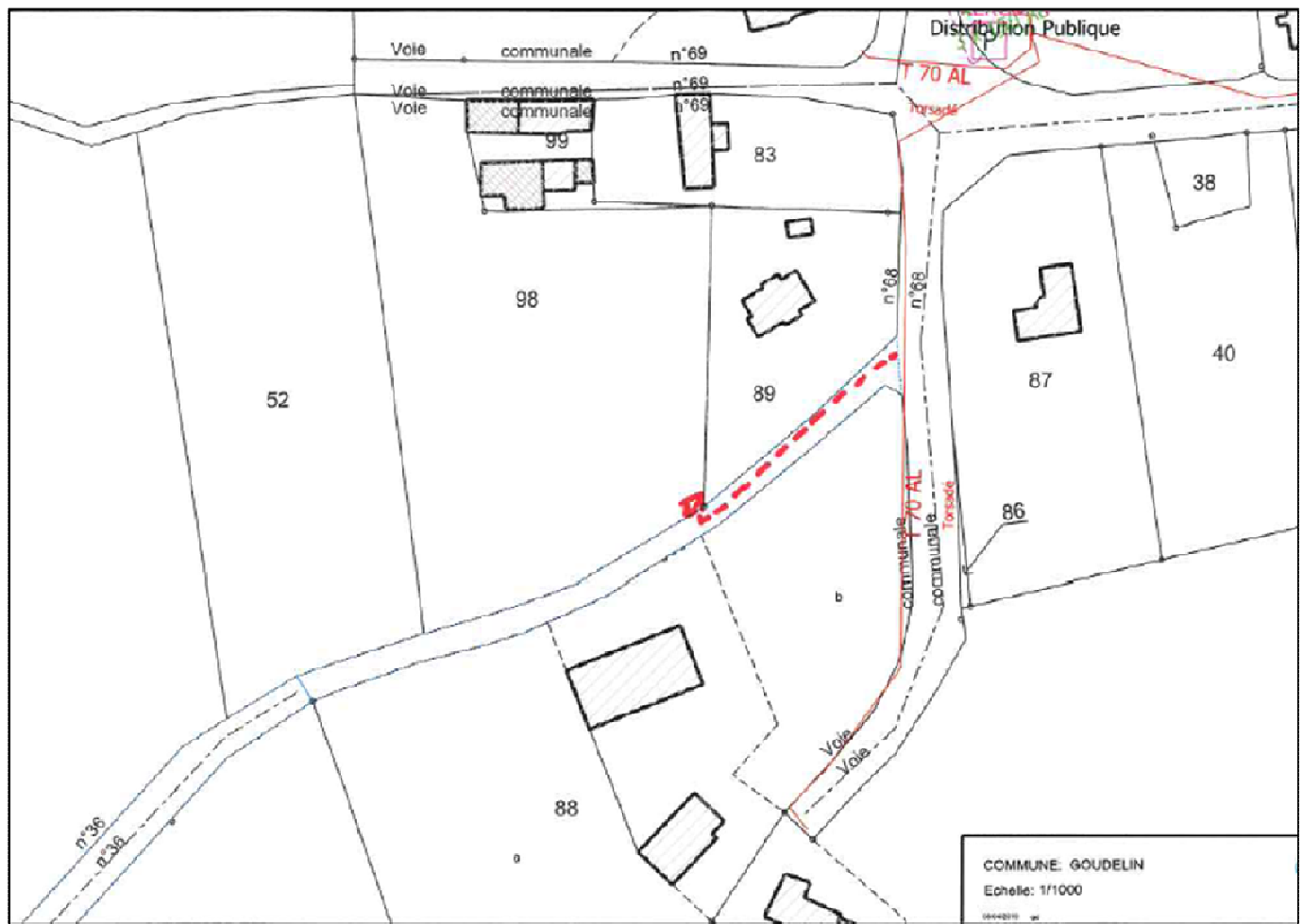
5/ Convention de projet urbain partenarial (PUP) – Kerguen

Le syndicat départemental d'énergie a fait parvenir en mairie un devis relatif à la viabilisation d'une parcelle, sise Kerguen cadastrée ZK n°98 et d'une contenance globale de 5 095 m². L'opération consiste en l'aménagement de 2 lots destinés à l'habitation. Ce projet nécessite une extension de 50 mètres du réseau public basse tension de distribution d'électricité. Le coût estimé de 2 717 € sera à la charge de la commune.

Néanmoins, les équipements publics à réaliser ont vocation à servir et à répondre au besoin exclusif des futurs usagers des habitations, aussi est-il envisagé de conclure avec le demandeur une convention de projet urbain partenarial (PUP) qui a pour objet le remboursement des sommes engagées par la commune, maître d'ouvrage.

Yannick GUEGAN, alerte sur le fait que le PLUI étant en cours d'élaboration, le pétitionnaire devra déposer rapidement des permis de construire, car les terrains risquent de ne plus être constructibles.

Le Maire précise que le pétitionnaire à connaissance de ces éléments.



Le conseil, à l'unanimité,

- approuve le projet d'extension de 50 mètres du réseau public basse tension de distribution d'électricité pour la parcelle située à Kerguen (division de la parcelle ZK 98) à Goudelin
- approuve le versement au syndicat départemental d'énergie, maître d'ouvrage des travaux d'une contribution estimée à 2717 euros
- autorise le Maire ou son représentant à signer avec le demandeur une convention de projet urbain partenarial (PUP) qui a pour objet le remboursement de la totalité du coût des équipements publics à réaliser par la commune, maître d'ouvrage, dans le cadre de ce projet de construction à venir.

6/ Création de zone bleue

M. le Maire explique qu'afin d'améliorer l'accessibilité des commerces et des services situés en centre-bourg par la rotation des véhicules, une zone bleue a été instaurée rue D'Armor. Ainsi, tout propriétaire ou conducteur d'un véhicule qui le laisse en stationnement zone bleue est tenu d'utiliser un dispositif de contrôle de la durée du stationnement appelé disque de stationnement. Celui-ci doit être conforme à la législation en vigueur. Le dispositif de contrôle doit faire apparaître l'heure d'arrivée et est placé à l'avant du véhicule en stationnement à proximité immédiate du pare-brise.

Yannick GUEGAN rappelle que les places de stationnement centrale était au départ un espace de croisement pour les véhicules, d'où la courte durée stationnement imposé à l'époque. Il craint que la pérennisation de ses places pour des durées plus longues ne dégrade les conditions de circulation.

Il est décidé de définir la réglementation du stationnement qui y sera dorénavant applicable de la manière suivante :

Horaires : 9 heures à 12 heures – de 14 heures à 19 heures

Jours : du lundi au samedi (hors dimanche et jours fériés)

Durée : 1 heure

Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

7/ Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie, pour laquelle il convient de se positionner. Il s'agit d'un terrain à bâtir situé « Le Restou » d'une superficie totale de 220 m² (division de parcelle Ya 177), appartenant à Mme M. LE TIEC.

Le bien est proposé à la vente à M. LE MAGOARIEC habitant à Goudelin, pour un montant de 4 840 €.

Il est décidé de ne pas demander de préemption sur ce bien.

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

8/ Subvention à l'Association Familles Rurales de Goudelin (A.F.R.)

Suite à un échange avec l'Association Familles Rurales de Goudelin (A.F.R), permettant d'avoir des compléments d'informations dont ne disposaient pas les membres de la commission, il est décidé de revoir le montant de subvention accordée à l'Association Familles Rurales de Goudelin (A.F.R.) lors du conseil municipal précédent. Compte tenu de ces nouveaux éléments il est finalement convenu, à l'unanimité, de ne pas baisser la subvention et de maintenir la somme octroyée l'année passée à savoir 2 600 €.

9/ Questions diverses

- Fête du jeu : la deuxième édition a connu une belle participation. Les associations et bénévoles sont remerciés pour avoir contribué à ce succès.
- Inauguration du terrain de football fixée au 21 septembre 2019 à 11 heures.
- Cérémonie des nouveaux habitants : 33 nouveaux habitants se sont installés à Goudelin depuis l'année dernière.
- Fête des nouveaux-nés : 19 bébés nés entre le 1er août 2017 et le 30 avril 2019 ont été invités.
- Randonnée équestre : le 23 juin 2019
- Devis de passage de l'épaveuse validés : Emmanuel Gerber et Ets Le Forestier (1/2 de la commune chacun)
- Prochain conseil municipal le 24 juin 2019 à 19 heures.

Le secrétaire de séance

Yannick GUEGAN